



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19 h 30, le 18 novembre 2025, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1
Karin Ptaszynski, conseillère district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Stéphane Baril, conseiller du district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur, Hugo Allaire, directeur général, est également présent, ainsi que vingt (20) citoyens.

L'enregistrement de la présente séance du conseil sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

En vertu du règlement municipal 823, adopté le 17 décembre 2024, monsieur le maire rappelle à l'audience présente que, puisque la présente séance est enregistrée par la Municipalité et déposée sur le site, il est interdit de filmer ou enregistrer cette dernière. Les citoyens présents sont également captés par la caméra et consentent donc à ce que l'enregistrement soit publié.

Monsieur le maire informe aussi les citoyens que le conseil municipal se rendra disponible après l'assemblée pour discussion pour une période de 30 minutes.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

274-11-2025

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025
4. Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2025
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Dépôt des rapports mensuels des différents services municipaux
7. Suivi des dossiers du maire



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en octobre 2025 (chèques, prélèvements et salaires)
- 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 18 novembre 2025 et autorisation de paiement
- 8.3 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
- 8.4 Adoption - calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil
- 8.5 Dépôt – déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 8.6 Autorisation – émission carte Visa – directeur SSI
- 8.7 Nomination – maire suppléant

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin de la Croix
- 10.2 Octroi – entretien hivernal – divers chemins municipaux

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Autorisation de signature – quittance et transaction – Sébastien Vaval
- 11.2 Nomination – CCE
- 11.3 Nomination de la présidence - CCE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Usage conditionnel 2025-232 « hébergement de nature non-conventionnelle » - 2935, chemin du Galet
- 12.2 Usage conditionnel 2025-251 « résidence de tourisme » - 7425, chemin Beaulieu
- 12.3 Usage conditionnel 2025-252 « résidence de tourisme » - 7475, chemin Beaulieu
- 12.4 Demande d'analyse au PIIA 2025-10013 – lot projeté 6 704 082
- 12.5 Nomination - CCU

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Autorisation de signature – demande d'aide financière – Emploi été Canada
- 13.2 Autorisation de signature – demande d'aide financière – EPRTNT (festivals et événements)
- 13.3 Approbation de la grille salariale des surveillants de plateaux
- 13.4 Autorisation de signature – demande d'aide financière – PRACIM
- 13.5 Nomination des représentants auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

14. RÈGLEMENTS

- 15. Point d'information
- 16. Période de questions
- 17. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 OCTOBRE 2025**

275-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE D'OCTOBRE 2025

La correspondance du mois d'octobre 2025, identifiée par le bordereau numéro C-10-2025, est déposée au conseil municipal.

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général est déposé séance tenante.

6. DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Les rapports des services de l'urbanisme, de l'environnement, des loisirs, des travaux publics, des incendies et de la bibliothèque sont déposés au conseil municipal.

7. SUIVI DES DOSSIERS DU MAIRE

8. ADMINISTRATION

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN OCTOBRE 2025 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)

276-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel St-Amour et unanimement résolu :

QUE ce conseil approuve la liste des déboursés effectués en octobre 2025 (chèques et prélèvements) pour un montant de 281 025,10 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de 139 650,57 \$.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 18 NOVEMBRE 2025 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

277-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer au 18 novembre 2025 incluant les factures totalisant 282 330,88 \$.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

**8.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE
RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES
DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

278-11-2025

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite adhérer à l'entente de services forfaitaires proposée par le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 11 novembre 2025, valide pour toute l'année 2026;

CONSIDÉRANT que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, n'impliquant pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle existant dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT qu'il appert que cette proposition est
avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur général atteste que les crédits
nécessaires sont disponibles à même le fond
général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Bessette
et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie
intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet
Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type
forfaitaire mensuel, tel que décrit dans l'offre du
11 novembre 2025 pour un montant de 400 \$ par mois, plus
les taxes applicables et les déboursés, et ce, pour toute
l'année 2026.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

**8.4 ADOPTION - CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL**

279-11-2025

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec
prévoit que le conseil doit établir, avant le début
de chaque année civile, le calendrier de ses
séances ordinaires pour la prochaine année, en
fixant le jour et l'heure du début de chacune

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Baril et
unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des
séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces
séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à
19 h 30 :

Mois	Date	Mois	Date
Janvier	20	Juillet	21
Février	17	Août	18
Mars	17	Septembre	15
Avril	21	Octobre	20
Mai	19	Novembre	17
Juin	16	Décembre	15

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié
conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

**8.5 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

De plus, celui-ci déclare qu'aucune mention ou note n'a été enregistrée au registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

8.6 AUTORISATION – ÉMISSION CARTE VISA – DIRECTEUR SSI

280-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'octroi d'une carte de crédit Visa pour l'usage du directeur du Service de sécurité incendie (SSI), monsieur Jean-François Bruneau, avec un montant maximum de 3 000 \$ issu du compte regroupé Visa Desjardins Affaires de la Municipalité de Saint-Damien.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

8.7 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

281-11-2025

Sur proposition de madame Karin Ptaszynski, il est unanimement résolu :

QUE madame Christiane Beaudry soit nommée mairesse suppléante à compter du 18 novembre 2025, et ce, pour une période d'un an. La mairesse suppléante est aussi déléguée pour remplacer le maire, en son absence, au sein du conseil de la MRC de Matawinie.

QU' en l'absence du maire, la mairesse suppléante, madame Christiane Beaudry, est autorisée à signer tous les chèques et documents bancaires et tous les documents officiels, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

**10.1 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN
DE LA CROIX**

282-11-2025

CONSIDÉRANT que la loi sur les Compétences municipales permet à une municipalité de prendre en charge le déneigement de rues privées sous certaines conditions et d'en répartir le coût aux propriétaires riverains de ladite rue privée;

CONSIDÉRANT la résolution 265-10-2025;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Yvon Charron et fils inc. se retirent du contrat;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la soumission préalablement reçue, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel St-Amour et unanimement résolu :

QUE ce conseil abroge la résolution 265-10-2025 préalablement adoptée.

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du chemin de la Croix au deuxième soumissionnaire conforme, soit Martin Drainville, pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 5 832 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

**10.2 OCTROI – ENTRETIEN HIVERNAL – DIVERS CHEMINS
MUNICIPAUX**

283-11-2025

CONSIDÉRANT le départ de deux employés au service des travaux publics et de la difficulté de remplacer et former rapidement ces derniers;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la soumission préalablement reçue, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal des chemins Beaulieu, Boucher, Messier, de la Pointe, Bergeron, Tassé, des Clubs et Desautels aux Entreprises Yvon Charron et fils inc., pour la saison hivernale 2025-2026, pour un montant forfaitaire de 4 500 \$/km (14,78 km), avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document au document de soumission daté du 9 novembre 2025, faisant partie intégrante du contrat.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE ET TRANSACTION – SÉBASTIEN VAVAL

284-11-2025

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Vaval a intenté une action contre la Municipalité de Saint-Damien et RX Sol & Associés inc. dans le dossier de la Cour supérieure du district de Joliette portant le numéro 705-17-010811-238;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues pour une transaction hors cour entre les procureurs de la Municipalité et les autres parties;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente pour mettre un terme au dossier, sans admission de responsabilité, ont été consignées dans une quittance et transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Baril et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise, le directeur général, M. Hugo Allaire, à signer la quittance et transaction mettant un terme à l'action intentée par M. Vaval et portant le numéro de dossier 705-17-010811-238 et à donner suite à l'engagement pécuniaire qui y est convenu.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

11.2 NOMINATION - CCE

285-11-2025

CONSIDÉRANT le résultat des dernières élections municipales et la nécessité de nommer un deuxième élu au sein du comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil nomme au sein du comité consultatif en environnement monsieur le conseiller Stéphane Baril.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

11.3 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE - CCE

286-11-2025

CONSIDÉRANT le résultat des dernières élections municipales et la nécessité de nommer un président au sein du comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Stéphane Baril au poste de président au sein du comité consultatif en environnement.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 USAGE CONDITIONNEL 2025-232 « HÉBERGEMENT DE NATURE NON-CONVENTIONNELLE » - 2935, CHEMIN DU GALET

287-11-2025

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire d'hébergement, le numéro 7, sur son immeuble en lien avec la résolution 310-09-2022 issue d'une demande acceptée d'usage conditionnel de type « hébergement de nature non-conventionnelle » soumise pour l'immeuble sis au 2935, chemin du Galet.

Compte tenu des prescriptions édictées au règlement municipal numéro 770 sur les usages conditionnels, la présente demande est donc soumise au conseil municipal.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel, comme présentée;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

EN CONSÉQUENCE, sur proposition madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil accepte la demande d'usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » comme demandé.

Un commentaire reçu.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

**12.2 USAGE CONDITIONNEL 2025-251 « RÉSIDENCE DE
TOURISME » - 7425, CHEMIN BEAULIEU**

288-11-2025

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » soumise pour l'immeuble sis au 7425, chemin Beaulieu.

Les membres du conseil prennent connaissance aussi de ces éléments importants :

- Puisqu'il s'agit d'une maison neuve et que les travaux pour l'installation septique ne sont pas terminés, en conséquence, le certificat de conformité n'a pas été soumis;
- Puisque l'installation septique de type secondaire avancé n'est pas fonctionnelle, en conséquence, le contrat d'entretien annuel n'a pas été soumis;

Compte tenu des prescriptions édictées au règlement municipal numéro 770 sur les usages conditionnels, la présente demande est donc soumise au conseil municipal.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel sous les conditions du dépôt du certificat de conformité de l'installation septique, ainsi qu'au dépôt, chaque année, du contrat d'entretien annuel du système secondaire avancé (conformément au règlement Q2R22).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil accepte la demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » sous les conditions du dépôt du certificat de conformité de l'installation septique, ainsi qu'au dépôt, chaque année, du contrat d'entretien annuel du système secondaire avancé (conformément au règlement Q2R22).

Deux commentaires reçus.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

**12.3 USAGE CONDITIONNEL 2025-252 « RÉSIDENCE DE
TOURISME » - 7475, CHEMIN BEAULIEU**

289-11-2025

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » soumise pour l'immeuble sis au 7475, chemin Beaulieu.

Les membres du conseil prennent connaissance aussi de ces éléments importants :

- Puisqu'il s'agit d'une maison neuve et que les travaux pour l'installation septique ne sont pas terminés, en conséquence, le certificat de conformité n'a pas été soumis;
- Puisque l'installation septique de type secondaire avancé n'est pas fonctionnelle, en conséquence, le contrat d'entretien annuel n'a pas été soumis;

Compte tenu des prescriptions édictées au règlement municipal numéro 770 sur les usages conditionnels, la présente demande est donc soumise au conseil municipal.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel sous les conditions du dépôt du certificat de conformité de l'installation septique, ainsi qu'au dépôt, chaque année, du contrat d'entretien annuel du système secondaire avancé (conformément au règlement Q2R22);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil accepte la demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » sous les conditions du dépôt du certificat de conformité de l'installation septique, ainsi qu'au dépôt, chaque année, du contrat d'entretien annuel du système secondaire avancé (conformément au règlement Q2R22).

Aucun commentaire reçu.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

**12.4 DEMANDE D'ANALYSE AU PIIA 2025-10013 – LOT PROJETÉ
6 704 082**

290-11-2025

Les membres du comité prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumis pour un lot projeté, soit le 6 704 082, faisant partie d'un plan de subdivision cadastral de remplacement du lot 6 394 476, dans l'objectif de



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

déposer une demande de permis de construction d'un bâtiment principal.

Compte tenu que l'immeuble des requérants est situé à l'intérieur d'un secteur à fortes pentes, la demande est donc assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

CONSIDÉRANT la demande d'analyse au PIIA soumise;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal d'accepter la demande au PIIA, comme présenté;

CONSIDÉRANT qu'après examen, étude du dossier et commentaires soumis, les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu d'accepter la demande de PIIA, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA comme demandé.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

12.5 NOMINATION - CCU

291-11-2025

CONSIDÉRANT le résultat des dernières élections municipales et la nécessité de nommer un deuxième élu au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition madame Karin Ptaszynski, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil nomme au sein du comité consultatif en urbanisme monsieur le conseiller Michel St-Amour.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EMPLOI ÉTÉ CANADA

292-11-2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada via le programme Emplois d'été Canada offre un programme de soutien financier pour l'embauche d'employés saisonniers durant la période estivale 2026;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture désire de prévaloir dudit programme afin de financer l'embauche des employés affectés au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise M^{me} Julie Chênevert, directrice des loisirs et de la culture, à signer et déposer auprès du gouvernement du Canada, programme Emplois d'été Canada une demande de subvention pour une contribution salariale pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum en vigueur dans la province.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

13.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EPRTNT (FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS)

293-11-2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, ministère du Tourisme et des Loisirs, via le programme EPRTNT offre un programme de soutien financier pour les festivals et évènements;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture désire de prévaloir dudit programme afin de financer une partie de la Fête des traditions vivantes de Saint-Damien 3^e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise M^{me} Julie Chênevert, directrice des loisirs et de la culture, à signer et à déposer auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs une demande d'aide financière d'une valeur de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière « Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 2025-2027) ».

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

13.3 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DES SURVEILLANTS DE PLATEAUX

294-11-2025

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre généralisée au Québec et que l'ajustement à la hausse des salaires est l'un des leviers permettant d'aller chercher des travailleurs;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les salaires des surveillants de plateaux de Saint-Damien afin d'attirer des candidats de qualité et de favoriser la rétention de personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Bessette et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise la grille salariale des surveillants de plateaux 2025-2029;

QUE la dépense sera assurée par le poste budgétaire 02-701-30-141.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

13.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRACIM

295-11-2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec via le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre un programme de soutien financier visant l'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damien souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet d'agrandissement et de réfection de la salle communautaire et des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karin Ptaszynski et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise M^{me} Julie Chênevert, directrice des loisirs et de la culture, à signer et à déposer auprès du ministère des affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière.

QUE la Municipalité de Saint-Damien a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité de Saint-Damien s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie.

QUE la Municipalité de Saint-Damien confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

12295



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

**13.5 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU RÉSEAU
BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA
MAURICIE**

296-11-2025

CONSIDÉRANT les obligations prévues à la convention de service
intervenue entre la municipalité et le Réseau BIBLIO
et consistant à la révision annuelle des représentants
désignés par la municipalité pour sa bibliothèque
municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karin Ptaszynski et
unanimentement résolu :

QUE mesdames Christiane Beaudry, conseillère municipale, et
Josée St-Martin, directrice de la bibliothèque, soient
désignées respectivement comme représentante officielle et
coordonnatrice de la municipalité de Saint-Damien auprès du
Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la
Mauricie, et ce, pour l'année 2026.

Monsieur le maire demande si c'est unanime.

14. RÈGLEMENTS

15. POINTS D'INFORMATION

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur
question relativement aux décisions prises et non relatives aux
opérations administratives. Aucune question portant sur des
affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être
maintenu en tout temps.


Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-
entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des
élus ou fonctionnaires.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

297-11-2025

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame
Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

➤ De lever la séance à 21 h 12.


Pierre Charbonneau
Maire


Hugo Allaire
Directeur général

Les résolutions portant les numéros 274-11-2025 à 297-11-2025



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme
si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal du Québec.

Pierre Charbonneau
Pierre Charbonneau, maire